



## Je suis électeur-trice : comment vais-je voter ?

Le processus électoral dans l'Éducation nationale se déroulera du 13 au 20 octobre et se terminera par le dépouillement des CT le 20 octobre au soir, des CAP et CCP le 21 octobre.

La CGT Éduc'action n'a cessé de dénoncer les conditions dans lesquelles ce processus se déroule : tout est fait pour que le moins de personnels possible puissent s'exprimer.

Le ministère a, en effet, fait le choix d'un scrutin par voie électronique, y compris pour la procédure très complexe de dépôt des listes. La suppression du quorum, qui imposait au moins 50 % de participation pour validation du scrutin, permet au ministère d'envisager une chute brutale de la participation, mettant ainsi en cause la légitimité des organisations syndicales dans l'Éducation nationale. C'est pourquoi, en dépit de la complexité des opérations, il faut tout mettre en œuvre pour que chacun puisse exprimer ses choix.

Adresse du portail pour ces élections :

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Ce portail me permet de tester la configuration de mon ordinateur.

À l'aide de mon identifiant, ce portail me permet de demander mon mot de passe, de connaître les scrutins pour lesquels je suis amené-e à m'exprimer, de consulter les listes électorales, les listes de candidats et les professions de foi, et enfin de voter.

### ■ A - Obtenir mon identifiant

Si j'ai une affectation définitive ou une affectation à l'année, mon supérieur hiérarchique m'a remis, contre signature, avant le 28 septembre, une notice de vote où figure, dans une zone à gratter, **mon NUMEN et un identifiant de vote**.

Si je suis dans une position particulière (congé parental, congé de présence parentale, congé de formation, CLM, CLD, congé grave maladie, exclusion temporaire, suspension, mis à disposition, décharge syndicale à 100 %), la notice de vote m'a été adressée par voie postale à l'adresse inscrite sur les fiches de paie.

**Les personnels remplaçants qui ne sont pas affectés à l'année dans un établissement scolaire** recevront également leur pli personnel par la voie postale.

Tous les plis non distribués sont retournés aux rectorats ou aux IA. Les délégués des organisations syndicales candidates au Comité technique de proximité sont informés du nombre de courriers non distribués, au plus tard le 12 octobre.

Si je n'ai pas eu mon pli en main propre ou par voie postale (parce qu'il fait partie des plis non distribués), je peux le retirer dans les services académiques jusqu'au 20 octobre à 16 h.

Si j'ai perdu mon identifiant de vote, une procédure de réassort **jusqu'au 12 octobre 8 h** (heure de Paris) me permet d'obtenir, via internet par un lien à usage unique, un nouvel identifiant de vote. Mais il sera alors **absolument nécessaire de connaître le NUMEN**.

### ■ B - Obtenir mon mot de passe

À l'aide de mon identifiant, de mon NUMEN et des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> chiffres du numéro INSEE, je vais sur le portail internet demander mon mot de passe qui me sera adressé par mail dans ma boîte académique (du type prénom.nom@ac-académie.fr ; un chiffre peut être ajouté après le nom en cas d'homonymie) ou personnelle. Je peux récupérer mon mot de passe **jusqu'au 20 octobre**.

ministère  
Éducation nationale  
jeunesse  
vie associative

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

élections  
professionnelles 2011  
cliquez, votez

FAO

Elections professionnelles 2011

### Obtention de vos codes de vote

#### Étape 3 - Réception de votre mot de passe

Votre identité a été validée

Votre mot de passe est : **AY56RT23**

Votre identifiant de vote vous a été envoyé par courriel.  
Conservez bien ces deux éléments. Ils vous seront demandés pour accéder à la plateforme de vote

Imprimer

### ■ C - Vérifier mon inscription sur la liste électorale pour chaque scrutin

La vérification de l'inscription sur les listes électorales peut se faire à partir du portail internet ou sur les listes papier affichées dans les établissements depuis le 20 septembre.

ministère  
Éducation nationale  
jeunesse  
vie associative

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

élections  
professionnelles 2011  
cliquez, votez

ACCUEIL MES SCRUTINS > FAQ > Assistance

Electeur connecté : GILLES BRAUN > se déconnecter

### Liste électorale

Saisissez un nom ou choisissez une lettre de l'alphabet pour trouver un électeur.

Nom d'usage :

Prénom :

Rechercher

Recherche alphabétique

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

> Afficher la liste  
> Retour

Je peux accéder à l'espace électeur.

Dans la rubrique "Mes scrutins", je consulte :

- les différents scrutins auxquels je suis appelé-e à participer,
- la liste des organisations syndicales candidates, leur profession de foi et leurs candidats,
- les listes électorales de chaque scrutin.

**Attention, les professions de foi ne sont visibles que dans la rubrique "Mes scrutins".**

**Les listes des candidats sont visibles dans les deux rubriques : "Mes scrutins" et "Je vote".**

Jusqu'au lundi 3 octobre minuit, je peux envoyer un message de contestation si :

- je n'apparais pas sur une liste électorale,
- je n'ai pas tous les scrutins correspondant à ma situation,
- on m'attribue un scrutin pour lequel je ne suis pas électeur,
- je constate des anomalies sur la liste électorale (collègues non inscrits...).

## ■ D - Je vote

**Je peux voter du jeudi 13 octobre 10 h au jeudi 20 octobre 17 h (heures de Paris)**  
sur n'importe quel ordinateur (sur le lieu de travail, au domicile, au siège du syndicat).

Un kiosque de vote est mis en place dans les lieux de travail les **vendredi 14, mardi 18 octobre et jeudi 20 octobre** dans les conditions suivantes :

- au moins un poste pour les écoles du premier degré comptant 8 électeurs ou plus,
- au moins un poste (2 postes si plus de 30 électeurs) dans les établissements du second degré, les services déconcentrés, les établissements publics administratifs, les établissements publics de l'enseignement supérieur.

Sur les postes dédiés, une imprimante doit être installée dans la mesure du possible. Il faut exiger son installation pour que les électeurs puissent imprimer leur preuve de vote.

Sur les sites académiques, la carte des kiosques de vote doit être publiée avec les heures d'ouverture.

Les électeurs des écoles de moins de 8 électeurs peuvent aller voter dans les kiosques des EPLE ou des services académiques.

N'importe quel électeur, avec sa notice de vote, peut aussi aller voter dans un kiosque de vote à proximité de son domicile même si ce n'est pas le lieu de son affectation.

**À partir de la rubrique "Je vote", j'accède à la plate-forme de vote.**

Je m'identifie en saisissant :

- mon identifiant de vote (figurant sur la notice de vote),
- mon mot de passe (reçu par mail sur ma messagerie académique ou personnelle).

**Je peux me connecter et voter en plusieurs fois, mais si je valide un vote, je ne pourrai plus le modifier.**

ministère Éducation nationale jeunesse vie associative

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Connecté | Se déconnecter | FAQ

élections professionnelles 2011 cliquez, votez.

Comité technique ministériel

Etape 3/5

<input checked="" type="radio"/> 1. CGT <a href="#">Voir la liste des candidats</a>		<input type="radio"/> 6. FO <a href="#">Voir la liste des candidats</a>		<input type="radio"/> 11. SNEP <a href="#">Voir la liste des candidats</a>	
<input type="radio"/> 2. cfe cgc <a href="#">Voir la liste des candidats</a>		<input type="radio"/> 7. SE UNSA <a href="#">Voir la liste des candidats</a>		<input type="radio"/> 12. SNU <a href="#">Voir la liste des candidats</a>	
<input type="radio"/> 3. cftec <a href="#">Voir la liste des candidats</a>		<input type="radio"/> 8. SGEN CFDT <a href="#">Voir la liste des candidats</a>		<input type="radio"/> 13. Solidaires <a href="#">Voir la liste des candidats</a>	
<input type="radio"/> 4. Union <a href="#">Voir la liste des candidats</a>		<input type="radio"/> 9. SNCL <a href="#">Voir la liste des candidats</a>		<input type="radio"/> 14. Sud <a href="#">Voir la liste des candidats</a>	
<input type="radio"/> 5. esen <a href="#">Voir la liste des candidats</a>		<input type="radio"/> 10. SNE <a href="#">Voir la liste des candidats</a>		<input type="radio"/> 15. UNSA <a href="#">Voir la liste des candidats</a>	

Vote blanc

Votre choix

Vous avez choisi : **CGT**

Voter

Ndlr - Exemple indicatif pour le CTM qui ne correspond ni aux listes réellement déposées, ni à l'ordre du tirage au sort pour l'affichage.

J'accède à la liste des scrutins auxquels je peux participer.

Je clique sur le type de scrutin pour lequel je veux voter.

Pour les différents syndicats, je peux consulter la liste des candidats.

**Je coche devant le nom ou je clique sur le logo** de l'organisation pour laquelle je veux voter.

En bas de l'écran mon choix est rappelé. Je valide.

Dans l'écran "Confirmer votre vote", je peux modifier mon choix ou le valider définitivement.

**Je visualise et j'imprime la preuve de mon vote !**

Portail électoral

ministère Éducation nationale jeunesse vie associative

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

élections professionnelles 2011 cliquez, votez.

votre preuve de vote

Etape 5/5

Votre bulletin de vote a correctement été déposé dans l'urne.  
Après la clôture de l'élection, vous pourrez vérifier qu'il a bien été déposé en vous connectant au portail électeur muni de l'identifiant de reçu ci-dessous. Veuillez cliquer sur « Continuer » pour revenir à la liste des scrutins.

Nom de l'élection : Comité technique ministériel

Identifiant de reçu : `sei7h5hn53754639Eohuh938hg92479`

Code de contrôle : `xrn4ojge5853jt55t08351jt3409jgjt64648934937h585jonaE232dws56s9  
NB45kmp09573633n350n46t0gv86nt0cE2534c7d94myve794yu48u390300v  
X956j093634bdEfykew094j4574s22ed54d63hg78E9jt59v9jejg==`

© ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative - ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2011

Secured by scyt

Imprimer Continuer

Ndlr - Les images sont extraites des documents fournis par le ministère lors des différentes réunions d'information des organisations syndicales. Certaines formulations pourront être modifiées dans la version définitive des différents écrans.

## ■ E - J'effectue les autres votes

Je clique sur "Continuer". Je retourne à l'écran permettant de choisir un scrutin.

Je peux effectuer successivement les votes pour tous les scrutins me concernant (2, 3 ou 4 selon le cas).

Pour chaque vote, j'imprime la preuve de mon vote.

Dossier réalisé par : Brigitte Créteur et Catherine Prinz